Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260709-D2026_075-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuvième jour du mois de juillet, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.
Présents : M. LEGRAND Jérôme, Mme FOREST Lisa, M. LEDUC Frédéric, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, M. GAUTIER Patrick, M. DESCHAMPS Kévin, Mme EBRARD Hélène, Mme TULASNE Vanessa, M. DELEPINE Alexandre, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine, M. JOUANNE Thierry, M. ELRIC Régis, Mme PICCO Danièle, Mme VITIS Sandrine, M. ECLIMONT Pascal.
Absents excusés : Mme PIEDVACHE Malory donne pouvoir à Mme TULASNE Vanessa, M. TOUTANT Argan donne pouvoir à M. LEDUC Frédéric, Mme JOUET Laura donne pouvoir à M. DESCHAMPS Kévin.

DÉLIBÉRATION N°
2026/075

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

Date de la convocation et d'affichage :
03/07/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	16	19	19

OBJET : PARTICIPATION AU RESEAU D'AIDE SPECIALISE AUX ENFANTS EN DIFFICULTES (RASED)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une lettre de l'adjointe aux affaires scolaires de la ville de CANCALE, sollicitant une participation financière au Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés (RASED).

Le RASED s'étend sur 11 communes. Les interventions du réseau sont assurées par une psychologue qui visite les différentes écoles du secteur. Cette dernière possède un bureau et du matériel à demeure dans les locaux de l'école élémentaire « Les Terres-Neuvas » à CANCALE. De plus un budget de fonctionnement et parfois d'investissement lui sont alloué à l'année.

La commune de CANCALE sollicite les collectivités du réseau en faisant appel à la solidarité des communes du secteur d'intervention de la psychologue par un partage équitable des charges de fonctionnement du RASED entre les communes bénéficiaires de ce service dont seule la commune de Cancale supporte le fonctionnement (fournitures administratives, petit matériel, frais de téléphone,...)

La répartition de l'effort de chacun est déterminée de la manière suivante :

- Compte administratif du RASED de l'année n-1, réparti à proportion du nombre d'élèves de la rentrée (référence chiffre fournis IEN) accueilli dans chaque école des communes du secteur d'intervention.

Le montant de la participation de la commune serait de 31.00 € (arrondi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leurs pouvoirs,

- **PARTICIPE au financement du réseau RASED de la ville de cancale.**

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260709-D2026_075-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme LEGRAND.

MAIRIE de la GOUESNIERE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance, Mme LE MAREC-FOURY Audrey

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.